

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 19 décembre 2022 à 19 h 25 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Marie Provost et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 25.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du nouveau rôle triennal d'évaluation
4. Inspection des installations septiques – octroi du contrat à Groupe Hémisphères
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance

ADOPTÉ

22-12-250

3 Acceptation du nouveau rôle triennal d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE

le rôle triennal d'évaluation de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier vient à échéance le 31 décembre 2022 et qu'un nouveau rôle d'évaluation pour les années 2023-2024-2025 doit être préparé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la MRC Beauharnois-Salaberry et les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. pour la réalisation d'un nouveau rôle d'évaluation triennal 2023-2024-2025 et comprenant toutes les opérations requises relatives à l'équilibrage du rôle d'évaluation.

Il est proposé monsieur le conseiller Sylvain Mallette et adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le nouveau rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 réalisé par les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.

ADOPTÉ

22-12-251

4 **Inspection des installations septiques – octroi du contrat à Groupe Hémisphères**

CONSIDÉRANT la Politique de mise aux normes des installations septiques 2022-2026 adoptée le 8 août 2022 par la résolution 22-08-165;

CONSIDÉRANT QU' il est prévu au point 3 de cette politique, la réalisation d'un relevé sanitaire des installations septiques permettant de déceler les anomalies ou la non-conformité des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été publié le 3 octobre 2022;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat d'inspection des installations septiques à Groupe Hémisphères.

ADOPTÉ

5. **Période de questions du public**

6. **Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 34.

Lucien Thibault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général